

DROITS DES IMMIGRANTS AUX SOINS MÉDICAUX : TRAITEMENT ET COUVERTURE

MARS 2021



Tout le monde, y compris les personnes sans papiers, a le droit aux services médicaux d'urgence. Les salles d'urgence des hôpitaux doivent aider toute personne ayant besoin de services d'urgence, tout comme les centres de santé communautaires. Ils s'occuperont de vous que vous ayez ou non une assurance, de l'argent ou des documents d'immigration.

Les professionnels de santé s'inquiètent pour votre santé, pas votre statut d'immigrant.

Les patients peuvent recevoir des soins avec l'assurance que leurs informations personnelles seront traitées de manière confidentielle. En général, les politiques demandent aux agences d'immigration d'éviter les mesures d'application dans les établissements de soins médicaux comme les hôpitaux, les cliniques, les cabinets médicaux et les établissements de soins urgents.

Les hôpitaux ou les médecins peuvent demander une photo d'identité, mais seulement dans le but de vérifier que la personne recevant un traitement est la même personne que celle inscrite sur les dossiers médicaux ou la prescription. Si vous n'avez pas de photo d'identité, vous pouvez dire : « J'ai besoin de soins médicaux, mais je n'ai pas de photo d'identité. »

Vous n'avez pas à fournir d'informations concernant votre statut d'immigrant afin de recevoir des soins médicaux. Votre statut d'immigrant ne doit pas être un obstacle pour recevoir des soins. Un professionnel de santé ne doit pas vous demander d'informations relatives à votre statut d'immigration, à moins qu'il vous aide à faire une demande pour Medicaid ou pour une assurance. Si une personne vous demande si vous souhaitez faire une demande pour Medicaid ou une assurance médicale, vous pouvez dire : « Je ne suis pas éligible à une assurance médicale et je ne souhaite pas en faire la demande. »

Vous n'avez pas à fournir votre statut d'immigrant si vous faites une demande pour une autre personne, comme votre enfant.

Pour Medicaid, CHIP et l'ACA, seule la personne demandant une couverture doit fournir son statut d'immigrant ou de citoyen. Si vous faites une demande pour quelqu'un d'autre, comme un enfant, vous devez seulement partager ses informations. Si vous êtes sans papiers et faites une demande pour un membre de la famille, vous ne devez donner aucune information concernant votre statut d'immigrant. À la place, vous pouvez dire : « Je ne fais pas de demande d'assurance pour moi. »

De nombreux immigrants sont éligibles à une assurance médicale et une aide pour payer cette assurance, conformément à l’Affordable Care Act (ACA - loi sur les soins abordables).

Si vous êtes légalement présent aux États-Unis, vous pouvez être éligible à la souscription d’une assurance médicale. La seule exception est la possession d’un DACA. Selon vos revenus, vous pouvez recevoir de l’aide pour payer votre assurance. Vous pouvez faire la demande sur un site comme Healthcare.gov ou obtenir de l’aide gratuite d’une personne qui vend des assurances ou d’un organisme communautaire. Rendez-vous sur le site <https://localhelp.healthcare.gov/> pour trouver une aide en personne et gratuite dans votre zone.

Vous avez le droit d’obtenir l’aide gratuite d’un interprète lorsque vous recevez des soins médicaux ou que vous faites une demande d’assurance médicale.

Si la personne assurant les soins médicaux ne parle pas votre langue, vous avez le droit d’être assisté gratuitement par un interprète. Les hôpitaux et les centres de santé communautaires peuvent utiliser un membre du personnel bilingue, des services d’interprétation téléphoniques ou des interprètes qualifiés en personne pour vous aider. Vous avez également le droit de bénéficier gratuitement d’interprétation ou de ressources traduites lorsque vous faites une demande pour des programmes de santé tels que Medicaid, CHIP ou un plan du Healthcare.gov.

Les informations personnelles que vous fournissez lorsque vous remplissez une demande d’assurance médicale sont confidentielles. Toute information donnée lorsque vous remplissez une demande pour Medicaid, le programme d’assurance médicale pour enfants (CHIP) ou l’ACA sera uniquement utilisée pour déterminer votre éligibilité et pour réaliser le programme. Ces informations ne peuvent pas être partagées avec les services de l’immigration.

Le fait d’être couvert par une assurance médicale du gouvernement et d’utiliser les services médicaux n’aura aucune conséquence sur votre statut d’immigrant.

Les services de soins médicaux ou d’assurance médicale, y compris la couverture ACA avec les aides financières, Medicaid, CHIP, la couverture médicale financée par l’État et les services des centres de santé communautaires et des hôpitaux ainsi que les aides financières n’auront aucune conséquence sur votre demande d’immigration. Il n’existe qu’une exception qui pourrait être un obstacle à votre statut de résident permanent légal (obtenir une carte verte) : si le gouvernement paie vos soins de longue durée dans une maison de soins infirmiers ou une autre institution.

Vous pouvez toujours recevoir des soins sans assurance médicale. Cela inclut les soins réalisés dans des centres de santé communautaires, des centres de santé pour migrants, des dispensaires et des hôpitaux publics. Vous avez plusieurs options.

- Pour trouver un centre de santé communautaire ou pour migrants : <https://findahealthcenter.hrsa.gov>
- Pour trouver une clinique gratuite ou un dispensaire, rendez-vous sur le site : www.nafcclinics.org/find-clinic